



This PDF is generated from authoritative online content, and is provided for convenience only. This PDF cannot be used for legal purposes. For authoritative understanding of what is and is not supported, always use the online content. To copy code samples, always use the online content.

Workforce Management Web for Supervisors Help

[Contraintes des contrats](#)

Contraintes des contrats

Le volet **Contraintes des contrats** *définit les paramètres de planification de base pour chaque contrat*. Il s'utilise lorsque vous **créez un contrat** ou modifiez un contrat existant.

Pour afficher le volet **Contraintes** d'un contrat existant :

1. Sélectionnez **Règles > Contrats**.
2. Dans le volet **Objets**, sélectionnez un site existant.
3. Mettez en surbrillance un contrat existant dans la liste **Contrats**.
4. Dans le volet situé à droite, sélectionnez **Contraintes**.
5. Après avoir défini les paramètres voulus dans les sections **Heures de travail** et **Jours de travail**, cliquez sur **Enregistrer** dans le coin supérieur droit.

Vous pouvez notamment définir la **synchronisation** qui garantit qu'un agent commence chaque jour de travail dans une plage de temps définie par l'utilisateur.

Important

Vous ne pouvez pas créer de plannings optimaux si les contraintes ne sont pas correctement configurées. Workforce Manager effectue des vérifications de conformité pour garantir que le nombre minimal et maximal de jours de repos par semaine est compatible avec le nombre minimal et maximal de jours de repos par période de planification du planning.

Si vous obtenez un message d'erreur lors de la configuration des contraintes d'un **contrat**, consultez les règles de chaque contrainte (décrites dans les **tableaux** ci-dessous concernant les **heures** et les **jours** de travail).

Liste des contrats récupérés par segments

La liste des **contrats** s'affiche par segments ou pages séquentielles. Lorsque les données récupérées sont volumineuses, la liste des éléments du volet **Contrats** est affichée en plus petits segments séquentiels, à raison de 50 éléments par page. Cela limite le nombre d'éléments récupérés de WFM à la fois, ce qui permet de conserver des performances optimales lors de la récupération des données. Vous pouvez passer aux pages précédentes et suivantes ou sauter au début ou à la fin de la liste en cliquant sur le bouton approprié dans la vue. Pour passer d'une page à l'autre, vous pouvez utiliser les touches **Flèche haut**, **Flèche bas**, **Page précédente** et **Page Suivante** du clavier.

Propriétés des contraintes des contrats

Nom du contrat—Nom du **Contrat**, qui doit être unique dans le site.



Icône—Icône à afficher pour ce contrat. Choisissez une couleur de fond pour faciliter l'identification. La flèche vers le bas permet d'afficher toutes les icônes disponibles.

Conseil

Si vous apportez des modifications qui entraînent des erreurs de validation, le volet **Consulter les messages de validation** s'affiche, présentant la liste des messages d'erreur et d'avertissement. Pour plus d'informations sur ces avertissements, voir [Consulter les messages de validation](#).

Section Heures de travail

Nom du paramètre	Définition	Valeurs journalières valides	Valeurs hebdomadaires valides	Valeurs valides pour la période de planification du planning
Nombre habituel d'heures payées	Durée payée, en heures et minutes, pendant laquelle les agents attribués à ce contrat travaillent au cours d'une journée, d'une semaine et (le cas échéant) d'une période de planification du planning standard.	moins de 24 heures	moins de 168 heures la valeur peut être configurée en unités d'une minute	jusqu'à 1 008 heures maximum (cette valeur peut être inférieure en fonction de la durée de la période de planification) la valeur peut être configurée en unités d'une minute
	Règles : <ul style="list-style-type: none"> • Les heures supplémentaires doivent être exclues. • Les valeurs doivent être supérieures ou égales au Nombre minimal d'heures payées pour la même période. • Les valeurs doivent être inférieures ou égales au Nombre maximal d'heures payées pour la même période. 			
Nombre minimal d'heures payées	Durée payée minimale, en heures et minutes, pendant laquelle les agents	moins de 24 heures	moins de 168 heures la valeur peut être configurée en	jusqu'à 1 008 heures maximum (cette valeur peut être inférieure en

Nom du paramètre	Définition	Valeurs journalières valides	Valeurs hebdomadaires valides	Valeurs valides pour la période de planification du planning
	attribués à ce contrat doivent travailler au cours d'une journée, d'une semaine et (le cas échéant) d'une période de planification du planning selon les exigences contractuelles.		unités d'une minute	fonction de la durée de la période de planification) la valeur peut être configurée en unités d'une minute
	<p>Règles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La valeur journalière doit être supérieure à 0. • Cette valeur doit être inférieure ou égale au Nombre habituel d'heures payées pour la même période. • La valeur journalière multipliée par le Nombre minimal de jours de travail par semaine doit être inférieure ou égale à la valeur hebdomadaire. • La valeur journalière multipliée par le Nombre minimal de jours de travail par semaine doit être inférieure ou égale au nombre maximal d'heures payées (par semaine). • Si vous utilisez une période de planification du planning, la valeur hebdomadaire multipliée par le nombre de semaines dans la période de planification doit être inférieure ou égale à la valeur pour la période de planification du planning. • Si la période est d'un mois, le nombre de semaines est supposé être 4. • La valeur hebdomadaire divisée par le Nombre maximal d'heures quotidiennes payées doit être inférieure ou égale au Nombre minimal de jours de travail par semaine. • La valeur hebdomadaire peut être égale à 0 si le Nombre minimal de jours de travail par semaine est égal à 0. 			
Nombre maximal d'heures payées	Durée payée maximale, en heures et minutes, pendant laquelle les agents attribués à ce contrat doivent travailler au cours d'une journée, d'une semaine et (le cas échéant) d'une période de planification du planning selon les exigences contractuelles.	moins de 24 heures	moins de 168 heures la valeur peut être configurée en unités d'une minute	jusqu'à 1 008 heures maximum (en fonction de la durée de la période de planification) la valeur peut être configurée en unités d'une minute

Nom du paramètre	Définition	Valeurs journalières valides	Valeurs hebdomadaires valides	Valeurs valides pour la période de planification du planning
	<p>Règles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Inclut toutes les heures supplémentaires et les exceptions payées. • Cette valeur doit être supérieure ou égale au Nombre standard d'heures payées pour la même période. • La valeur journalière multipliée par le Nombre minimal de jours de travail par semaine doit être égale ou supérieure au Nombre minimal d'heures hebdomadaires payées. • Si vous utilisez une période de planification du planning, la valeur hebdomadaire multipliée par le nombre de semaines dans la période de planification du planning doit être supérieure ou égale à la valeur pour la période de planification du planning. • Si la période est d'un mois, le nombre de semaines est supposé être 5. • La valeur hebdomadaire doit être égale ou supérieure au Nombre minimal d'heures quotidiennes payées multiplié par le nombre minimal de jours de travail par semaine. • La valeur hebdomadaire divisée par le Nombre minimal d'heures payées quotidiennes doit être supérieure ou égale au nombre maximal de jours de travail par semaine. • La période hebdomadaire doit être supérieure à 0. • Si la période est d'un mois, elle doit être inférieure à 31 x 24 heures. 			

Section Jours de travail

Nom du paramètre	Définition	Valeurs journalières valides	Valeurs hebdomadaires valides	Valeurs valides pour la période de planification du planning
Nombre maximal de jours de travail consécutifs	<p>Nombre maximal de jours consécutifs que les agents attribués à ce contrat sont autorisés à travailler.</p>	1-365 jours	Non applicable	Non applicable
	<p>Règles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La valeur doit être égale ou supérieure au Nombre minimal de jours de travail par semaine. • Si le Nombre maximal de jours de travail par semaine est inférieur à 7, cette valeur doit être inférieure ou égale au Nombre maximal de jours de travail par semaine multiplié par 2. 			

Nom du paramètre	Définition	Valeurs journalières valides	Valeurs hebdomadaires valides	Valeurs valides pour la période de planification du planning
	<ul style="list-style-type: none"> Cette valeur peut dépasser le Nombre maximal de jours de travail par semaine <i>multiplié</i> par 2 uniquement si ce Nombre maximal de jours de travail par semaine est 7. La valeur doit être inférieure ou égale à 365. 			
Nombre minimal de jours de travail par semaine	<p>Nombre minimal de jours que les agents attribués à ce contrat doivent travailler par semaine.</p> <p>Non applicable</p>	Non applicable	0-7 jours	Non applicable
	<p>Règles :</p> <ul style="list-style-type: none"> La valeur doit être inférieure ou égale au Nombre maximal de jours de travail par semaine. Cette valeur <i>multipliée</i> par le Nombre minimal d'heures quotidiennes payées doit être inférieure ou égale au Nombre maximal d'heures hebdomadaires payées. Cette valeur doit être inférieure ou égale au nombre de jours disponibles par semaine défini dans le volet Modèle de disponibilité. 			
Nombre maximal de jours de travail par semaine	<p>Nombre maximal de jours que les agents attribués à ce contrat sont autorisés à travailler par semaine.</p> <p>Non applicable</p>	Non applicable	0-7 jours	Non applicable
	<p>Règles :</p> <ul style="list-style-type: none"> La valeur doit être supérieure ou égale au Nombre minimal de jours de travail par semaine. Elle doit être inférieure ou égale au nombre maximal d'heures hebdomadaires payées divisé par le nombre minimal d'heures quotidiennes payées. 			

Conseil

il y a des contraintes communes à tous les contrats d'un site. Ces contraintes sont définies dans l'onglet **Organisation > Site > Contrats** dans WFM Web.